

FONDATION JARDIN MAJORELLE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

CONCEPTION DU NOUVEAU PAVILLON TEMPORAIRE
DE LA VILLA OASIS

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

30 AVRIL 2026

Édition 2026 – Marrakech, Maroc

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

La Fondation Jardin Majorelle lance un concours national d'architecture pour la conception d'un **nouveau pavillon temporaire** situé au sein de la Villa Oasis.

Ce projet vise à sélectionner une proposition architecturale innovante, respectueuse de l'héritage culturel et esthétique du site, tout en intégrant des solutions durables et contemporaines.

ARTICLE 2 – ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Le concours est ouvert exclusivement aux architectes répondant aux critères suivants :

- Être de **nationalité marocaine**.
- Être âgé de **moins de 40 ans** à la date limite de dépôt du dossier.
- Être régulièrement inscrit à l'**Ordre National des Architectes du Maroc**.

Les candidats peuvent participer à titre individuel ou en groupement. Dans le cas d'un groupement, le mandataire doit obligatoirement remplir l'ensemble des conditions susmentionnées.

ARTICLE 3 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour participer, les candidats doivent soumettre un dossier numérique complet via la plate-forme officielle du concours. Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

3.1. Pièces Administratives

1. Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CIN) recto-verso.
2. Une attestation d'inscription à l'Ordre National des Architectes (année en cours).

3.2. Pièces Techniques et Artistiques

1. **Biographie Professionnelle (Format PDF)** : Présentation du parcours académique et professionnel, incluant une sélection de références pertinentes (Portfolio).
2. **Note d'Intention (Format PDF)** : Un texte explicatif décrivant l'approche conceptuelle, la vision architecturale et l'intégration du projet dans le site historique de la Villa Oasis.
3. **Avant-Projet Sommaire (APS)** : Plans, coupes, élévations et perspectives 3D permettant au jury d'apprécier la qualité spatiale et esthétique de la proposition.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE SOUMISSION

L'inscription et le dépôt des projets se font exclusivement en ligne sur le site officiel du concours :

www.fondationjardinmajorelleprize.com

Toute candidature incomplète ou envoyée par d'autres moyens (email, courrier postal) ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 – CALENDRIER DU CONCOURS

Le calendrier prévisionnel du concours est établi comme suit :

- **Lancement du concours** : 25 Janvier 2026
- **Date limite d'inscription et de dépôt** : 30 Avril 2026 à 23h59 (GMT+1)
- **Annonce des résultats** : Juin 2026 (Date à confirmer)

ARTICLE 6 – CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury, composé d'experts nationaux et internationaux, évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- **Qualité Architecturale** : Originalité, esthétique et innovation.
- **Intégration au Site** : Respect de l'esprit du Jardin Majorelle et de la Villa Oasis.
- **Faisabilité Technique** : Réalisme constructif et respect des contraintes budgétaires.
- **Durabilité** : Prise en compte des aspects environnementaux.

ARTICLE 7 – DROITS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs projets. Toutefois, en participant au concours, ils autorisent la Fondation Jardin Majorelle à publier, exposer et communiquer sur leurs œuvres dans le cadre de la promotion du concours, sans contrepartie financière autre que celle prévue par le prix.

Fait à Marrakech, le 28 Janvier 2026
La Fondation Jardin Majorelle